

IVRY
s/ SEINE

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20230928-DEC202309_30-AI
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

FINANCES

Demande de financement dans le cadre de l'accompagnement des collectivités pour la réparation des dégâts et dommages contre les biens des collectivités résultant des violences urbaines survenues depuis le 27 juin 2023

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 211-10,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 (26°),

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire,

vu la circulaire IOML2319048J du 7 juillet 2023 relative à l'accompagnement des collectivités pour la réparation des dégâts et dommages contre les biens des collectivités résultant des violences urbaines survenues depuis le 27 juin 2023, ainsi que le courrier de la Préfète du Val-de-Marne à destination notamment des Maires du Département,

Considérant que la Ville a subi des dégâts et dommages, notamment la nuit du 27 juin 2023, suites à des rassemblements spontanés ayant dégénérés en violences urbaines, pour un montant total de 145 999,24 €,

Considérant que le montant d'indemnisation proposé par l'Assureur en dommages aux biens de la Ville est de 111 211,96 €, le reste à charge de la Commune correspond à la franchise soit 12 637,92 €,

Considérant que le véhicule municipal incendié lors de ces événements ne pourra pas faire l'objet d'une indemnisation par l'Assureur en flotte automobile de la Ville, le reste à charge de la Commune correspond au montant de remplacement du véhicule soit 23 813,76 €,

Considérant qu'en conséquence, il convient de solliciter un financement complémentaire aux indemnités d'assurance auprès de l'Etat pour un montant de 36 451,68 €

Vu le plan de financement prévisionnel, ci-annexé,

Vu le budget communal,

DECIDE

IVRY
s/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 1 : SOLLICITE une demande de financement auprès de l'Etat pour le reste à charge de la Ville correspondant au montant de 36 451,68 €

ARTICLE 2 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui lui sera communiquée.

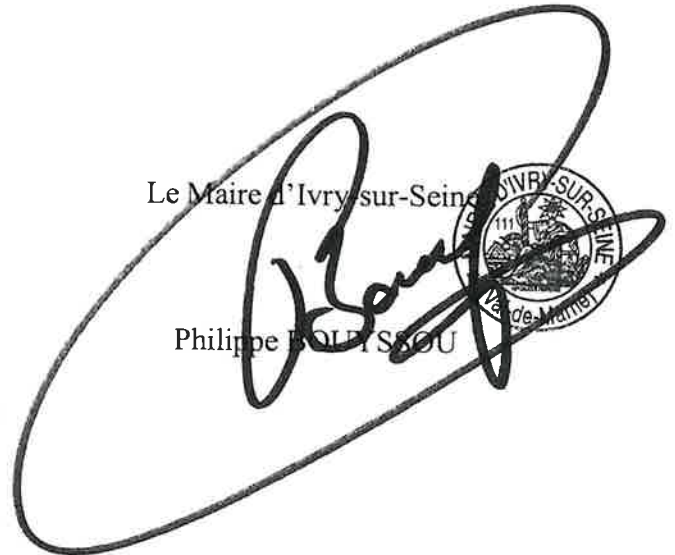
ARTICLE 3 : DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

FAIT EN MAIRIE LE 28 SEP 2023

RECU EN PREFECTURE
LE 28 SEP 2023
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 28 SEP 2023
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 28 SEP 2023

Le Maire d'Ivry-sur-Seine

Philippe BOLDISSOU

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'IVRY-SUR-SEINE' and 'Mairie' around its perimeter. The signature is written in a cursive, flowing style.